



**COLLECTE DES
ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES ET
ÉLECTRONIQUES**
Guide du responsable
EEE en magasin



EcoLogic

ECOLOGIC : éco-organisme agréé

Ecologic est un éco organisme qui **assure pour le compte des fabricants et metteurs sur le marché d'équipements électriques et électroniques, d'articles de sport et de loisirs et d'articles de bricolage et de jardin thermiques**, la collecte, le réemploi et le traitement de ces produits en fin de vie.

Ecologic **développe des partenariats** offrant aux citoyens et aux entreprises divers moyens pour se débarrasser de ces équipements : déchèteries communales et professionnelles, distributeurs, acteurs de l'ESS, collecte dans les entreprises...

Pour assurer les prestations de collecte et de traitement Ecologic fait appel à des prestataires qu'il sélectionne dans le cadre d'une consultation, et dont il organise des audits qu'il audite annuellement pour s'assurer de la conformité réglementaire des opérations effectuées et du respect de son cahier des charges.

Le rôle des distributeurs dans la filière EEE

Les distributeurs ont les obligations :

- ✓ **de proposer la collecte pour reprise des EEE de leurs clients** (1 pour 1 et 1 pour 0)
- ✓ **d'informer** leurs clients **de façon très visible**
- ✓ **de faire enlever** leurs EEE selon la loi, c'est-à-dire seulement par :
 - les Eco-organismes (comme Ecologic)
 - les acteurs de l'ESS ayant des activités de réemploi / réutilisation et référencés par Ecologic

En plus de répondre à vos obligations réglementaires, la reprise des EEE en magasin est une opportunité pour apporter de la visibilité à votre magasin, fidéliser votre clientèle, de mettre en avant votre engagement en faveur de l'environnement, de matérialiser une action relevant potentiellement de la politique RSE de votre enseigne.

***1 pour 1**

= reprise gratuite d'un article usagé pour l'achat d'un article neuf

1 pour 0

= reprise gratuite d'un article usagé sans obligation d'achat

EEE : Les matériels concernés (liste non exhaustive)



Équipements Grand Public



Équipements Outillage, Bricolage, Jardinage



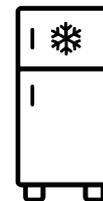
Équipements IT (dont cartouches et toners depuis le 15/08/2018)



Équipements de sports et loisirs électriques



Équipements du génie climatique



Équipements de cuisine

POURQUOI TRIER ?

Les DEEE sont des déchets dangereux qui nécessitent une dépollution et un traitement spécifique.



Piles isolées



Bouteilles de gaz

Organisation en magasin

Responsable de magasin :

- ✓ Assure le bon fonctionnement de la reprise EEE
- ✓ Communique auprès des employés sur la collecte en magasins et l'organisation des enlèvements en arrière-magasin

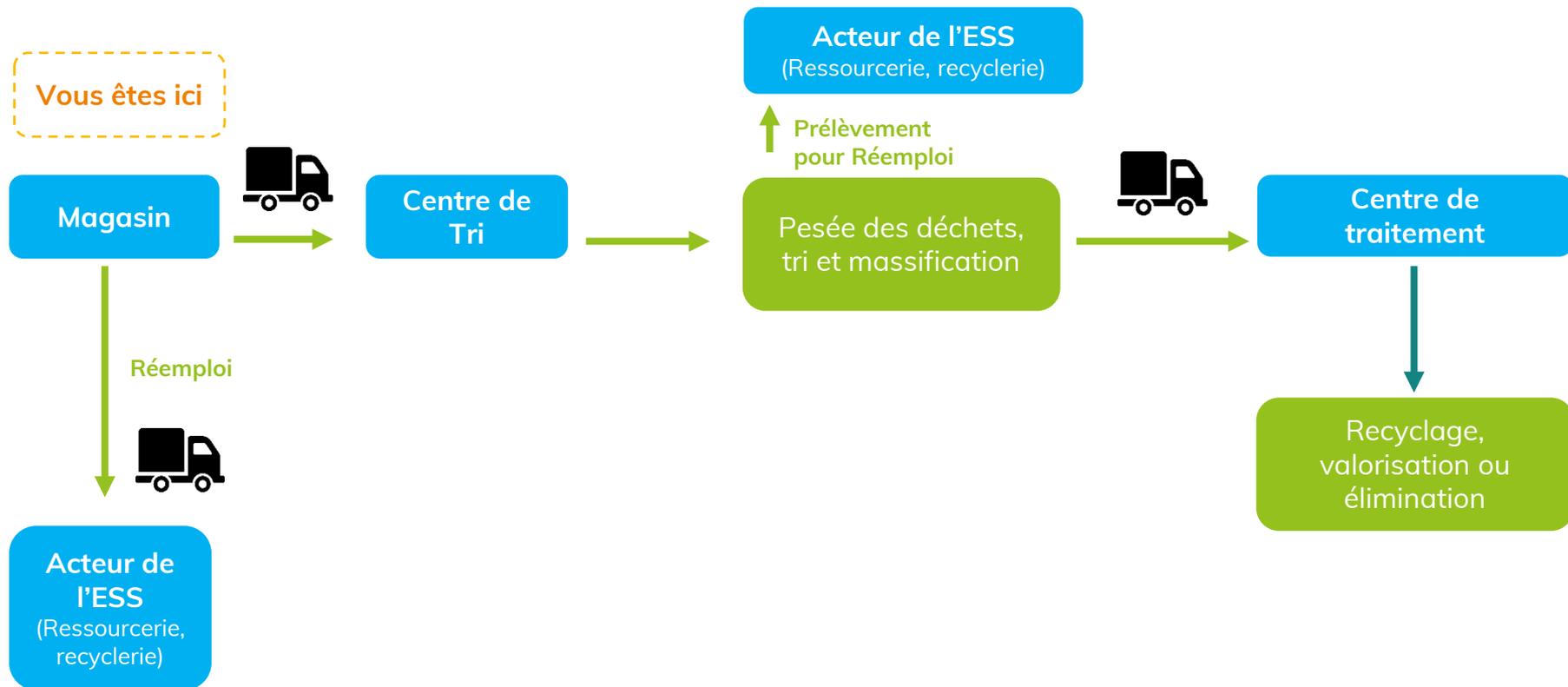
2 Responsables EEE :

- ✓ S'assurent de la qualité du tri (EEE à part...)
- ✓ Organisent le flux des DEEE jusqu'à la zone de stockage
- ✓ S'assurent que la totalité du flux présent en magasin part dans la filière EEE
- ✓ Gèrent la zone de stockage
- ✓ Vident le meuble et stockent les ASL en réserve
- ✓ Demandent les enlèvements sur <http://operation.ecologic-extranet.com>

Employé.es du magasins (chef d'atelier, vendeurs, caissiers, agents d'accueil)

- ✓ Informent les clients de la reprise des EEE
- ✓ Guident les clients vers l'espace de collecte ou l'atelier

Que deviennent les déchets après la collecte ?

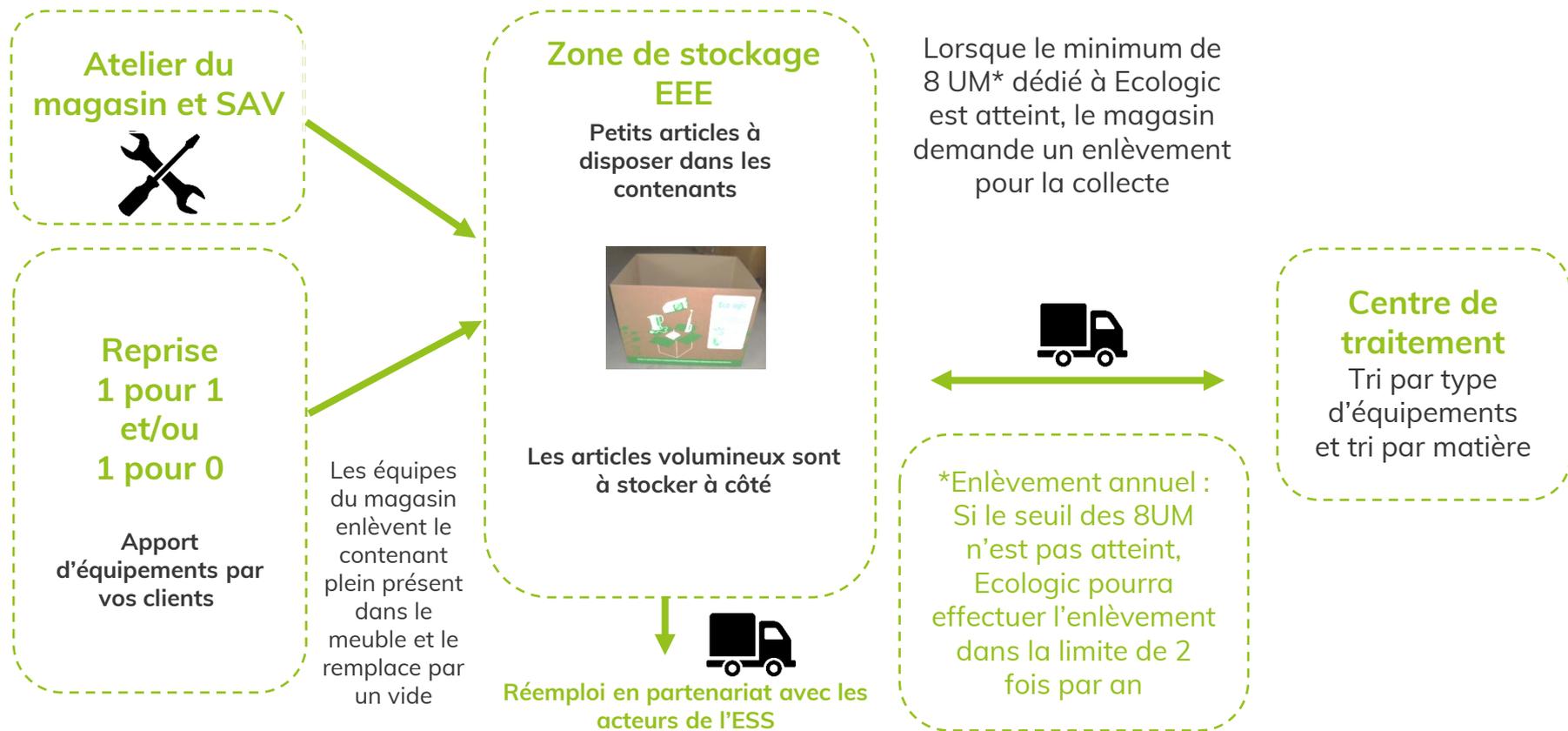


Le réemploi des EEE

- ✓ Avant de faire recycler les EEE par Ecologic, notre magasin **privilégie le réemploi.**
- ✓ Les EEE réemployables peuvent être confiés à un **acteur du réemploi référencé par Ecologic.**



Schéma opérationnel Magasin



Les engagements contractuels

Pour le magasin

- ✓ Trier et conditionner les déchets selon les modalités définies
- ✓ Protéger les contenants du vol et des dégradations
- ✓ Renseigner les documents administratifs lors des enlèvements (bon de commande)

Pour Ecologic

- ✓ Assurer la prestation d'enlèvement dans le délai de 10 jours ouvrés après réception de la demande
- ✓ Garantir que les EEE sont traités conformément à la réglementation
- ✓ Rendre compte des tonnages collectés

Conditions d'enlèvement

- ✓ Disposer d'au moins **8 UM (ou équivalent 400kg)** pour déclencher un enlèvement en reprise gratuite
- ✓ Conditionner dans des contenants les petits EEE (petits appareils ménagers)
- ✓ Les équipements volumineux sont prêts à la collecte (mis sur palette, sur roulette ou sur pied ou au sol s'ils peuvent être manipulés par un individu seul)
- ✓ Les équipements sont dénués d'emballage
- ✓ Les équipements sont stockés à quai ou au rez-de-chaussée, accessibles en transpalette et à moins de 50m de la zone de chargement

Demande d'enlèvement

- ✓ Les demandes d'enlèvements s'effectuent à l'adresse : <http://operation.ecologic-extranet.com> à utiliser sur Firefox ou Google Chrome

Etape 1 :



EcoLogic
La 2^e vie des déchets électriques

Login :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

Etape 2 : Menu Demande → Créer une demande



Merci d'utiliser le navigateur FireFox Mozilla ou Google Chrome

- ✓ Le login est fourni par le service Pilotage d'Ecologic pilote@ecologic-france.com

Demande d'enlèvement

1 **Nature :** sélectionner « Enlèvement »

Origine : saisir l'identifiant du magasin

2 **Date souhaitée :** Date souhaitée, avec un délai minimal de 72h jours ouvrés, à réception de la demande par le collecteur

Ma référence : champ facultatif, à remplir si besoin d'une référence
Commentaire : champ facultatif, indiquer les contraintes horaires, n° de téléphone, contact sur place

5 Valider votre demande

Mes demandes > Créer une demande

Brouillon Valider Retour liste

Nature* Enlèvement
Origine*

Date souhaitée
Ma référence
Commentaire

Commentaire Interne
Demande ESR
Dem. régularisation

Contenu

| Flux | Conditionnement | Nombre | U.M. | Poids |
|-------------|-----------------|--------|------|--------|
| EEE | Vrac | 0 | 0 | 0,00 t |
| EEE | * Choisissez * | 0 | 0 | 0,00 t |
| Poids total | | | | 0,00 t |

Magasin origine* 40-0022-014-CO

Classification

Maître d'oeuvre * Choisissez *
Detenteur * Choisissez *
Activite * Choisissez *
Département 40 - Landes

Champs à laisser vide

3 **Conditionnement :** sélectionner le contenant utilisé ou « vrac » pour les articles au sol

Nombre : indiquer le nombre de contenant ou d'unité pour le vrac

4 Pour ajouter ou supprimer une ligne

Vos contacts

Pour les **demandes opérationnelles ponctuelles**
(retard de collecte, manque de contenants...)



pilote@ecologic-france.com



01 30 57 79 27



Ticket incident sur l'**extranet fusion** :
<https://operation.ecologic-extranet.com>



15 avenue du centre
78280 Guyancourt
www.ecologic-france.com

